

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de GABIAN (Hérault) régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis - Maire

Présents : Messieurs BERTHOMIEU M. - BOUDET A. - DE BARROS C. - FOREZ D. - ISARN P. - LAVIT F.

Mesdames GALZY I. - GROUSSET E. - LABROUSSE M. - LOPEZ Ch. - PAILLES S. - ROUSSET A.

Absent : Monsieur SOULIE Ch.

Secrétaire de séance : Madame LOPEZ Ch.

82/2023 - Revalorisation du taux indemnitaire du maire et du 1^{er} adjoint à compter du 1^{er} janvier 2024

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date 27 mai 2020, le taux indemnitaire du maire et des adjoints était respectivement à 30 % de l'indice brut 1027 et à 8.25 % de l'indice brut 1027.

Considérant l'importance et les responsabilités de délégations données au 1^{er} adjoint, il demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à revaloriser à la hausse le taux indemnitaire du 1^{er} adjoint et en contrepartie de revaloriser à la baisse le taux indemnitaire du Maire.

A cet effet, il propose au Conseil d'augmenter le taux du 1^{er} adjoint à 18.25 % et de baisser le taux du Maire à 20 %

Il demande au conseil de bien vouloir donner son avis.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents.

APPROUVE la modification des taux indemnitaires, à savoir

- Taux du Maire à 20 %
- Taux du 1^{er} adjoint à 18.25 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette modification.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire - BOUTES Francis


